

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/11

Objet : Modification Cadence d'amortissement

L'an deux mille quinze, le 11 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 février 2015

Date de convocation :

8 janvier 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GUIARD

Etaients Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice-Présidente ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Christian DURAND**, rapporteur du budget ; **Mme Valérie GRECARD**, secrétaire ; **Mme Chantal EYMEOD** Membre du bureau ; **M. Henri ANDRZJEVSKI**, Membre du Bureau ; **M. Jean BERNARD**, membre du bureau ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **M. Pierre DOUSSOT**, Conseiller Syndical Suppléant de Robert FRAYSSINES ; **M. Marcel CANNAT**, Conseiller syndical Suppléant de Jean Marie BERNARD.

Etaients représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER
M. Jean Marie BERNARD par M. Marcel CANNAT
M. Robert FRAYSSINE par M. Pierre DOUSSOT

Etaients excusés :

M. Bernard ALLARD LATOUR, M. Joel BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, Mme Vanessa PICARD, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée que le S.M.A.D.E.S.E.P. procède depuis 2005 aux amortissements sur les biens acquis ou reçus en rétrocession depuis 2008.

En juin 2013, le Conseil syndical a délibéré pour que les stations d'avitaillements construites dans le cadre du programme « Ports Propres » soient amorties sur 10 ans. Entre temps, il a décidé de financer cette opération pour partie par la souscription d'un emprunt sur une durée de 20 ans.

Dans ces conditions, le président considère comme opportun de faire corrélérer les durées d'amortissement et de financement et d'amortir en conséquence les biens construits dans le cadre du programme « Ports Propres » sur une durée de 20 ans.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2005-07 du Comité syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. prévoyant les cadences d'amortissement ;
- La délibération n°2008-60 du 8 décembre 2008 complétant la précédente ;

- La délibération n°2013-14 du 22 février 2013 fixant la cadence d'amortissement des équipements issus de Port propres

CONSIDERANT :

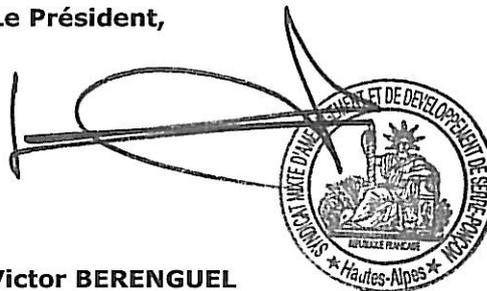
- La nécessité de modifier la cadence d'amortissement,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 février 2015 :

- **DECIDE** de compléter les cadences d'amortissement prévues par les délibérations n°2005-07 et n°2008-60 par la catégorie suivante :
 - Station d'avitaillement 20 ans
 - Aire de carénage 20 ans
- **DECIDE** que, concernant le programme « Ports Propres », seuls les appareillages et autres matériels techniques seront amortis. La partie « aménagement » ne le sera pas.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,



The stamp is circular and contains the following text: 'SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE SERRE-PONCON', 'COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EMBRUNAIS', 'COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVINOIS SERRE-PONCON', 'COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SERRE-PONCON', 'COMMUNE DE CHORGES', and 'Hautes-Alpes' with a star on either side.

Victor BERENGUEL